

INFO TGE TAF

CAPL du 5 juin 2012

TABLEAUX D'AVANCEMENT de cadre B

Les convocations aux CAPL sont arrivées, comme pour le cadre C, très tard, malgré une réglementation qui prévoit un envoi de celles-ci 15 jours avant la tenue de la CAPL. La Direction locale s'en excuse et assure qu'il ne s'agit pas d'une volonté de ne pas communiquer. La Direction a reçu les listes du TA le 22/05 pour examen et vérification et a établi les convocations le 24/05.

Ce problème sera signalé à la Direction Générale afin qu'un planning soit établi, le plus approchant possible des dates prévisionnelles des CAPL.

Déclaration liminaire FO-DGFIP :

Les élus FO-DGFIP s'abstiendront lors du vote sur les propositions du Président au Tableau d'Avancement, même s'ils estiment que tous les agents proposés doivent accéder au grade supérieur.

En effet, les élus FO-DGFIP ne souhaitent pas non plus valider les modalités de sélection qui laissent encore une part à l'examen approfondi de la valeur professionnelle de l'agent par la Direction.

Le TA n'est pas une liste d'aptitude mais un avancement de grade, dans le corps, auquel tous les agents doivent pouvoir prétendre dès lors qu'ils remplissent les conditions statutaires, or, ce n'est pas le cas actuellement.

Le tableau d'avancement est un mode de promotion dont le critère fondamental est l'ancienneté.

Ce dispositif impacte encore trop la carrière des agents.

Approbation du règlement intérieur type applicable aux CAPL instituées à la DGFIP.

Les élus FO appellent l'attention du Président sur le respect des termes de l'article 19 afin d'éviter le dysfonctionnement rencontré lors de la CAPL de cadres C pour laquelle un élu titulaire FO a été empêché de se déplacer en faisant le choix de privilégier les congés de son collègue.

FO réclame, à ce titre, un calendrier prévisionnel des CAPL à venir.

Abstention : FO 2, CGT 1, CFDT 1

Pour : représentant « désigné » 1, Administration 5

Contre : 0

Examen des propositions d'inscription sur les tableaux d'avancement des agents de catégorie B année 2012

Interrogé par FO-DGFIP, la direction locale confirme que la « PUS » est préétablie par la DG, ce qui laisse une marge de manœuvre insignifiante, voire nulle, puisque la seule alternative à cette sélection réside à ne pas proposer des agents de la liste.

FO, CGT et CFDT s'interrogent sur la réduction du nombre d'agents proposables (plage d'appel statutaire) et proposés (plage utile de sélection). La direction locale explique que les ratios départementaux n'existant plus, les agents sont proposés et classés au seul niveau national en précisant également que, contrairement aux années précédentes, aucune garantie ne peut être apportée localement quant à l'avancement effectif des agents proposés sur la « PUS ».

Pour la « PUS » 2012, la Direction a souhaité proposer tous les agents y figurant.

Vous trouverez cette liste sur le site de la TGE espace RH

Vote sur la « PUS » 2012

Abstention : FO 2 pour les raisons évoquées dans sa déclaration liminaire

Pour : Administration 5

Contre : CGT 1, CFDT 1, représentant « désigné » 1

Recours en notation présenté par un agent B

Malgré des discussions ouvertes et animées il n'a pas été possible de faire aboutir, même partiellement le recours de l'agent.

Les élus FO-DGFIP ont relevé de nombreuses contradictions dans la feuille de notation, mais aussi dans le rapport du 1^{er} notateur.

Les élus FO-DGFIP appellent l'attention de la Direction sur la baisse systématique et quelquefois sévère des croix du tableau synoptique, ce qui a souvent pour effet de déstabiliser les agents.

Les élus FO-DGFIP estiment qu'il ne peut être exigé d'un contrôleur « récent » la même contribution à la bonne marche d'un service que des contrôleurs confirmés.

Le vote a porté sur le maintien de la note, des appréciations et du tableau synoptique.

Abstention : 0

Pour : Administration 5

Contre: FO 2, CGT 1, CFDT 1, représentant « désigné » 1

Les élus FO-DGFIP : Samantha MARIONNEAU et Didier SALAUN

Expert : Marie Laurence CAMUS

Nous sommes à votre disposition pour toute question d'ordre personnel